



**AMBASSADE  
DE FRANCE  
AU VIETNAM**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RÈGLEMENT  
du  
PROGRAMME DE BOURSES  
« FRANCE EXCELLENCE »  
de l'Ambassade de France au Vietnam  
Rentrée universitaire 2024**

**1. Présentation du programme**

Le programme de bourses « France Excellence » de l'Ambassade de France au Vietnam s'adresse aux étudiants vietnamiens qui souhaitent suivre une formation de niveau master 2 ou doctorat dans les universités et grandes écoles françaises. Les masters 2 en alternance ou formation continue sont exclus de ce dispositif.

Les domaines dans lesquels les bourses sont prioritairement octroyées sont :

- ✓ les sciences fondamentales ;
- ✓ les sciences pour l'ingénieur ;
- ✓ les sciences économiques;
- ✓ les sciences humaines et sociales.

**2. Conditions d'éligibilité**

Les candidats doivent être de nationalité vietnamienne et âgés de moins de 30 ans au 01/01/2024. Toutefois, à titre dérogatoire, cette limite d'âge pourra être étendue jusqu'à 35 ans pour les candidats pouvant justifier d'une expérience professionnelle particulièrement pertinente et/ou originale.

**3. Procédure de sélection**

La pré-sélection des candidats est effectuée sur dossier. Les candidats dont le dossier aura été retenu seront invités à un entretien de sélection.

Les critères de sélection pris en compte par la commission sont :

- ✓ l'excellence du candidat, telle qu'elle ressort de son parcours universitaire et professionnel antérieur ;
- ✓ la qualité du projet d'études évaluée sur la base de l'engagement de l'établissement d'accueil, du cursus envisagé pour le master ; des établissements d'accueil en cas de codirection ou de cotutelle et du sujet de recherche pour le doctorat ;

- ✓ la motivation du candidat évaluée à travers la présentation de son projet personnel, justifiant le choix des études en France par rapport à son cursus antérieur et l'insertion professionnelle future ;
- ✓ le niveau de langue (français et/ou anglais) ;
- ✓ les projets cofinancés par une structure française ou vietnamienne (laboratoire, université, entreprise, etc.) seront examinés prioritairement.

Pour le niveau **master 2** :

- ✓ les contacts que le candidat aura établis avec les responsables de la formation représenteront un atout ;

Pour le niveau **doctorat** :

- ✓ les projets s'inscrivant dans le cadre d'une coopération entre une structure française et vietnamienne (laboratoires, universités, entreprises), d'une codirection ou cotutelle, seront examinés prioritairement. La justification du besoin en renforcement des compétences du candidat, au regard des perspectives de développement du partenariat franco-vietnamien auquel celui-ci participe, constitue un élément essentiel de l'appréciation du dossier.

**Les candidatures des étudiants se trouvant au Vietnam seront examinées prioritairement.**

## **4. Modalités de la bourse**

### **4.1. Durée**

- ✓ Pour le niveau master : la bourse est attribuée pour une durée maximale de 12 mois (1 année de master). La bourse est liée à un cursus en France. Si le cursus prévoit un échange universitaire à l'international, la bourse sera interrompue pendant la période effectuée.
- ✓ Pour le niveau doctorat : la bourse est attribuée pour une durée maximale de 36 mois (3 années de thèse). Les doctorats qui requièrent des terrains de courte durée (inférieure à 2 mois) au Vietnam sont autorisés après accord préalable de l'Ambassade.

En cas de cotutelle, la bourse ne couvre que la durée de thèse passée en France.

La bourse est accordée pour une période déterminée correspondant à la durée nécessaire à l'obtention du diplôme. Cette période ne peut être interrompue, et aucun report ne pourra être accordé : en cas d'interruption des études, la bourse sera annulée.

### **4.2. Montant de la bourse**

Les boursiers du Programme de bourses « France Excellence » perçoivent une allocation mensuelle nette de 860 euros pour le niveau master 2 (montant à la rentrée 2023) et de 1 588 euros pour le niveau doctorat (montant à la rentrée 2023), à laquelle s'ajoute la prise en charge directe de la couverture maladie (mutuelle et assurance responsabilité civile), le billet de train jusqu'au lieu des études.

Les lauréats bénéficient du statut de boursier du gouvernement français : exonération des frais de visa, des frais d'inscription et de la CVEC.

De plus, à leur arrivée en France, ils se verront proposer un logement par Campus France, en totalité ou partiellement à sa charge.

Pour les doctorants uniquement, l'Ambassade de France met en place un titre de transport aller-retour Vietnam-France.

### 4.3. Engagement du boursier

Le bénéficiaire de la bourse doit s'engager à :

- ✓ respecter le projet de formation pour lequel il a été sélectionné ;
- ✓ s'inscrire dans l'établissement choisi en respectant les procédures de sélection de celui-ci ;
- ✓ faire parvenir à l'Ambassade de France un original de l'attestation d'accueil au sein de l'établissement choisi ; pour les doctorants, en cas de codirection ou cotutelle, la présentation d'une attestation signée des deux directeurs, français et vietnamien, indiquant que ceux-ci ont accepté d'encadrer la thèse en France et au Vietnam est nécessaire ;
- ✓ faire parvenir à l'Ambassade de France la lettre motivée et validée par le/les directeurs de thèse pour un séjour scientifique au Vietnam ainsi qu'un exemplaire du rapport de retour de mission ;
- ✓ renseigner son dossier sur le site de Campus France Vietnam : [www.vietnam.campusfrance.org](http://www.vietnam.campusfrance.org)
- ✓ s'inscrire sur le réseau France Alumni Vietnam : <https://www.francealumni.fr/fr/poste/vietnam/>

### 4.4. Cumul

Le cumul de la bourse « France Excellence » avec une autre bourse du gouvernement français ou d'un organisme international n'est pas autorisé. Dans ce cas, le lauréat devra faire un choix et renoncer à l'une des deux. En revanche, un cofinancement avec une structure telle qu'une université, une entreprise, un laboratoire, un organisme de recherche, etc. est possible et encouragé.

## 5. Calendrier de sélection

- ✓ Date limite de réception des dossiers : 1<sup>er</sup> décembre 2023 à 18 heures- heure locale ;
- ✓ Entretien des candidats présélectionnés sur dossier : courant janvier 2024 ;
- ✓ Annonce des résultats : fin février 2024

## 6. Publication des résultats

La liste des lauréats sera mise en ligne fin février 2024, sur le site de l'Ambassade de France au Vietnam : [www.ambafrance-vn.org](http://www.ambafrance-vn.org)

Les lauréats seront contactés individuellement.

Les délibérations de la commission des bourses ne font l'objet d'aucune communication, ses décisions sont souveraines et ne sont assorties d'aucun motif.

## 7. Dossier de candidature

Pour que votre dossier soit retenu, merci de suivre la procédure :

1. Compléter le formulaire de demande de bourse pour la rentrée universitaire 2024

2. Téléverser toutes les pièces constituant votre dossier, en français OU en anglais, sur le serveur sécurisé :

- ✓ Le formulaire de demande de bourse pour la rentrée universitaire 2024
- ✓ Curriculum vitae détaillant l'ensemble du cursus universitaire
- ✓ Lettre de motivation
- ✓ une traduction certifiée conforme<sup>1</sup> du diplôme du baccalauréat
- ✓ une traduction certifiée conforme<sup>1</sup> des diplômes universitaires et de leurs copies ou, à défaut, des relevés de notes des deux dernières années d'études

Pour les candidats en **master 2** :

- ✓ une description du projet professionnel de Master 2

Pour les candidats en **doctorat** :

- ✓ Un résumé détaillé du projet de recherche incluant un bref état de l'art, une amorce de problématique et l'exposé succinct des méthodes/données (2 à 3 pages) ;
- ✓ Une attestation signée du directeur de thèse, qui s'engage à diriger la thèse en France ;
- ✓ Le cas échéant, une attestation signée du/des directeur(s) de thèse, français et vietnamien, qui s'engagent à encadrer la thèse en France et au Vietnam en cas de cotutelle ou do-direction ;
- ✓ Le cas échéant, un document attestant que le projet s'inscrit dans le cadre d'un projet de coopération entre la France et le Vietnam ;

A ces documents, **peuvent** s'ajouter :

- ✓ un document attestant d'un cofinancement ;
- ✓ une copie de l'attestation d'inscription et des correspondances échangées avec l'établissement d'accueil ;
- ✓ des lettres de recommandation académiques et/ou professionnelles ;
- ✓ tout document attestant du niveau de français (TCF, DELF, DALF, etc.) et/ou du niveau d'anglais (TOEFL, IELTS etc.).

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite sera rejeté.

Pour tout complément d'informations : [France.excellence@ifv.vn](mailto:France.excellence@ifv.vn)

## **DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS**

**1<sup>er</sup> décembre 2023 à 18 heures- heure locale**

**AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE APRÈS CETTE DATE**

---

<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les candidats peuvent s'adresser au service de traduction de l'Institut français du Vietnam  
<https://ifv.vn/fr/traduction/>